

nous, dès qu'une loi est bien et dûment votée, sanctionnée, promulguée et enrégistrée, ses plus fougueux adversaires s'empressent de lui rendre hommage en disant avec maître Dupin: *Dura lex, sed lex*, en d'autres termes: "C'est sévère, mais il faut en passer par là." C'est ainsi que la loi Jacqueminot, après avoir fait grincer des dents et tirer la langue à tous les habitans de Paris, lors de sa discussion, les voit tous aujourd'hui métamorphosés, qui en voltigeurs, qui en grenadiers, qui en Polonais, qui en sapeurs, et tous montant leur garde et patrouillant à qui mieux mieux.

Mais, en Angleterre, les choses se passent bien différemment. Avisez-vous, par exemple, de vouloir habiller John Bull en garde national, et de l'arracher à ses *gin palaces*, pour lui faire faire ce métier de *yeomen*, des *light-guards* ou de *watchmen*. Présentez lui un bill à cet effet; faites-lui subir l'épreuve des trois lectures successives, et puis tâchez de le mettre à exécution; vous m'en direz de bonnes nouvelles; car, quoi qu'on dise, la perfide Albion, c'est encore, voyez-vous, la terre classique du libre arbitre et de l'*habeas corpus*. Lorsqu'une loi déplaît à John Bull, il ne se contente pas de voter trois grognemens par acclamations à chacun des orateurs qui l'ont appuyée de leurs suffrages, à chacun des ministres, à chacun des lords; il refuse net d'obéir; il renvoie à tous les diables de l'enfer les constables et tous les *police-men*.

La presse anglaise a raconté dernièrement la mort tragique de l'agitateur Courtenay, qui prêchait la résistance à l'exécution de la nouvelle loi sur les pauvres, et, joignant l'exemple au précepte, avait logé une balle dans le corps de l'officier chargé de le conduire à la prison du comté.

Il paraît que cette loi sur les pauvres n'a pas pour objet de les enrichir, et qu'elle est en somme une pauvre loi, car le peuple de Kent a fait un martyr du tribun Courtenay; les femmes l'ont pleuré; les hommes ont trempé leurs mouchoirs dans son sang, et voilà que la résistance s'organise, et prend une attitude formidable.

Nous avons sous les yeux les détails d'un banquet offert à Manchester à M. John Fielden, représentant d'Oldham, et auquel ont assisté quatre cents personnes. Il y a été fortement question de la loi des pauvres, et on jugera de l'allure générale des toasts et des allocutions prononcées par le petit *speech* d'un pasteur évangélique, d'un ministre de paix, M. Stephens, qui figurait au nombre des convives.—"Messieurs, a-t-il dit, c'est un devoir pour le peuple anglais de se procurer sans retard des armes et des munitions, pour empêcher la loi sur les pauvres de s'impatroniser. Pour mon compte, voici le conseil que je donne tous les jours à mes ouailles: résistez à la loi; armez-vous de fusils, de pistolets, de sabres, de faux, de haches, de bâtons noueux, en un mot, de tout ce qui paraît susceptible d'assommer un homme avec facilité. Ceux qui ne pourraient se procurer aucune de ces armes défensives, devront se hâter d'apprendre à boxer, s'ils ne le savent déjà. Si vous vous conduisez bien, et que d'ici à dimanche vous ayez cassé la tête à une douzaine de vos magistrats, je vous indiquerai, après l'office divin, la cachette où j'ai déposé cinq mille fusils et pistolets de toutes les grandeurs et de tous les calibres. En vérité, en vérité, je vous le dis, comme le sauveur des hommes: Venez à moi, vous qui êtes sans défense, et je vous mettrai en mesure de montrer à vos adversaires beaucoup de chandelles en plein midi. Hélas! hélas! divin Jésus! que n'existe-t-il dans ce pays cinquante arsenaux tout semblables au mien!" (Tonnerre d'applaudissemens; *thunder of cheers*.)

M. Fielden.—Ne craignez-vous pas que les armes défensives dont parle le révérend M. Stephens ne puissent être parfois quelque peu dangereuses?

Toutes les voix.—Allons donc! allons donc! Quelle timidité!

Daniel O'Connell est ensuite traité de tory, de lâche, et de ministériel. Chaque assistant trouve juste, légal et naturelle la motion du révérend Stephens; on fixe le jour où il faudra que les masses se mettent à l'ouvrage. On se sépare enfin en chantant *Rule Britannia*, pour aller tirer à la cible.

Sans doute l'*ale* et le *porter* entraînent pour quelque chose dans l'humeur martiale et les projets belliqueux des honnêtes convives du banquet de Manchester; mais, lorsqu'on voit

l'opposition se traduire chez un peuple par de tels discours et de telles propositions, il nous semble que les gouvernemens devraient se préoccuper un peu du malaise des masses. Et pour ce qui nous concerne, on devrait, chez nous, se montrer moins susceptible à l'égard des prétendues violences de notre bénigne opposition.—(Le Figaro.)

AVIS.

LE Soussigné étant informé que Pierre Plamondon fait le tour des paroisses de la campagne, ajustant et marquant les poids et mesures, et se nommant député inspecteur, messieurs les magistrats et capitaines de milice conféreront un favori au soussigné en arrêtant ses procédés, cet individu n'ayant été nommé que pour inspecter et avertir les gens d'apporter leurs poids et mesures pour les faire ajuster et marquer, comme il apparaîtra par la partie anglaise des affiches envoyées par lui, lesquelles n'ont pas été fidèlement traduites en français, les mots "vérifiera et étampera," étant ajoutés,

Le public doit savoir que Plamondon a été, il y a quelque temps, déchargé de l'emploi du soussigné, comme il appert par un avis publié dans les divers journaux il y a quelque temps.

THOMAS ATKINS,

Inspecteur des Poids et Mesures.

LE soussigné informe le public que PIERRE PLAMONDON est déchargé de son emploi, et prévient chacun de ne lui pas permettre de se mêler d'ajuster et étamper les poids et mesures, ou de lui payer aucun argent pour tel service, vu qu'il n'a aucune autorité de ce faire de sa part.

T. A. I. P. M.

Québec, 29 Novembre 1838.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE EN CANADA.

Messieurs les membres de la SOCIÉTÉ FRANÇAISE EN CANADA sont prévenus qu'il y aura une assemblée Dimanche prochain à quatre heures en la salle des rénnions.

Par ordre.

N. AUBIN.

Secrétaire.

6 Décembre 1838.

BOUTIQUE DE RELIEUR.

LE soussigné informe ses amis et le public en général qu'il a établi sa boutique dans la maison de F. Buteau, c. Rue St. Paul, et qu'il est prêt à exécuter tous ouvrages de relieur &c. &c. dont on voudra bien le favoriser. Il espère par son assiduité et sa ponctualité mériter le même encouragement qu'il eut avant son départ de Québec.

Québec 26 octobre 1838.

LOUIS LEMIEUX, relieur.

Rue St. Paul.

EDUCATION.

ÉCOLE BRITANNIQUE ET CANADIENNE, SAINT-ROCH.

LES soussignés ouvriront des classes du soir LUNDI 8 du courant.

Les branches d'Education qui suivent y seront enseignées:

La lecture et la grammaire; l'anglais, le français et l'italien; la composition en anglais, l'écriture, l'arithmétique, intellectuelle et sur l'ardoise; le mesurage, la géométrie, l'algèbre, la tenue des livres, etc., etc.

Heures de classe, de 7 à 9.

Pour information ultérieures, s'adresser à l'école.

ROBT. GEGGIE,

FREDERIC SIMEON.

Québec, 5 Octobre 1838.

MAGASIN D'ÉPICERIES

Coin des rues St. Jean et St. Stanislas.

T. BICKELL aura constamment en main et offre à bon marché pour argent comptant tous les articles dans son genre, tels que thé de première qualité, épicerie, vins, eau-de-vie de cognac et autres liqueurs spiritueuses, ainsi que du cidre clarifié de Penner, des pois cuisants, miel de la meilleure qualité, raisins frais, oranges, citrons, &c. &c.

Aussi—100 Quintaux gruau d'avoine de qualité supérieure.

Québec, 7 juillet 1838.

J. B. CORRIVEAU,

CHAPELLERIE DE QUÉBEC,

No. 4,

Rue Lamontagne, Côte de la Basse-Ville.

SOULIERS DE CAOUTCHOUC (India rubber shoes.) de toutes grandeurs à vendre chez le soussigné, à un prix modéré.

Québec, 18 Oct. 1838.

AM. FAFARD.